

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3312

présenté par

M. Pradié, M. Parigi, Mme Corneloup, Mme Duby-Muller, M. Vialay, M. Pierre-Henri Dumont,
M. Viala, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Jean-Claude Bouchet, M. Saddier, M. Minot,
M. Le Fur, Mme Poletti, M. Marleix, Mme Blin, M. Reiss et M. Boucard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.